



Les terrasses de cafés-restos deviennent interdites aux non fumeurs puisque monopolisées par les fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er février 2010

Les terrasses de cafés-restos deviennent interdites aux non fumeurs puisque monopolisées par les fumeurs. Aux beaux jours, les baies vitrées sont grand ouvertes, toute la fumée passe des terrasses dans les locaux.

Autre constat, les fumeurs s'installent devant la porte d'entrée, donc chaque ouverture de la porte fait aspiration de fumées dans le local. et les non fumeurs doivent traverser au milieu des fumeurs pour accéder à l'intérieur des locaux. en piétinant les mégots qui jonchent le trottoir.

Pourquoi de pas installer du mobilier urbain-cendrier à x mètres à définir de toute entrée.

il en est de même des queues de cinéma, bus, etc....ou on vous envoie la fumée à travers la figure sans vergogne. ... j'ai le droit etc....

Réponse :

C'est exactement le langage que DNF a tenu au cours des tables rondes de la mission parlementaire tabac . Nous savions, par expérience, quels seraient les dommages collatéraux d'une interdiction stricte de fumer dans les cafés et restaurants qui n'installeraient pas de fumoirs. Puis, dès avril 2008, nous avons effectué une [enquête](#) pour tenter d'empêcher le développement des terrasses illégales.

Nous avons également proposé un texte qui permettait de protéger de la fumée de tabac tous les lieux où l'on est amené à stationner debout ou assis tels que les stades et les files d'attente. Ce projet n'a pas abouti parce que personne ne nous a suivi dans cette démarche.

Il est difficile d'avoir raison avant l'heure.